

FRANCE-ALGÉRIE POUR L'EXPLOITATION DE DOMAINES AGRICOLES ET VITICOLES

S.A., oct. 1919, p. 75 ans.

Ministère de la Justice

Liquidation des biens ayant fait l'objet d'une mesure de séquestre de guerre
(*L'Écho d'Alger*, 8 juin 1921)

En vertu de la loi du 7 octobre 1919, et suivant une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de première instance d'Alger, en date du 11 mai 1921.

VENTE
PAR ADJUDICATION
aux enchères publiques
ET EN UN SEUL LOT

Dans la salle des criées du Tribunal civil d'Alger, le samedi 25 juin 1921, à 14 heures.
Par les soins de M. L. Reverchon, liquidateur et rédacteur du cahier des charges.

DÉSIGNATION

UNE PROPRIÉTÉ séquestrée à l'encontre de M. Edward Schmitt (sujet allemand), se composant de vastes constructions y édifiées, bâtiments d'habitation et de ferme, écuries, hangars, cuverie, caves et distillerie, le tout représentant une superficie totale de environ 114 h., 14 a., 36 c. ; dont 22 hectares environ en vigne greffée sur américain, propriété dénommée « Domaine Saint-Charles », située sur les communes de Kouba et de Birmandreïs, département d'Alger.

En respectant les réserves et servitudes imposées, ce lot unique comprend également le cheptel vif, le matériel agricole et viticole, les diverses récoltes en cours de culture, ainsi que les vins et alcools en cave ; le tout décrit sur un cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil d'Alger, auquel est annexé un croquis du domaine mis en vente.

MISE A PRIX

Cinq cent mille francs (500.000 francs). Consignation pour enchérir : dix pour cent (10 %), tous frais et droit fixe en plus.

Seront exclus des enchères les ressortissants allemands ayant cette qualité au 1^{er} août 1914, et n'ayant pas acquis de plein droit la nationalité d'une puissance alliée ou associée par l'application du traité de Versailles.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. L. Reverchon, demeurant à Alger, 20, rue Denfert-Rochereau, de 9 heures à 11 heures, les lundi, mercredi, vendredi, et sur rendez-vous pour visiter les lieux.

Le liquidateur,
L. REVERCHON.

VINS
de l'Orphelinat St-Charles
(*L'Écho d'Alger*, 18 juillet 1921)

La Société «France-Algérie», société anonyme, siège social Niort (Deux-Sèvres), a l'honneur d'informer les fidèles et nombreux clients des « Vins de l'Orphelinat Saint-Charles » que, par suite de l'acquisition récente du domaine, la société dispose des produits en caves : vins rouges, rosés blancs, muscats et alicantes doux, eau de vie de vin, etc.

La Société continuera la vente au détail comme par le passé à partir de jeudi 21 courant.

Elle s'efforcera d'apporter tous ses soins aux ordres qui lui seront confiés de façon à ne livrer que des produits irréprochables.

Pour renseignements et commandes, écrire aux Caves de l'Orphelinat Saint-Charles par Birmandreïs (Alger). Téléphone : 0-01 (Birmandreïs).

FRANCE-ALGÉRIE
POUR L'EXPLOITATION DE DOMAINES AGRICOLES ET VITICOLES
S.A. frse au capital de 0,5 MF.
Siège social : Niort (Deux-Sèvres), 11, r. de Fontenay
Siège social annexe : domaine Saint-Charles, Kouba-Birmandreïs (Algérie)
et domaine d'Ichou, Allaghan-Tazmalt (Algérie)
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 656)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 à 5 membres, nommés pour 3 ans, propriétaires de 10 actions
LACOSTE-LAREYMONDIE (Jean de), à Niort (Deux-Sèvres) ;
HANRIOT (Louis), Maison-Carrée, Alger ;
POYAUD (Joseph), pl. Saint-Jean, Niort.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
QUINVAREL, à Niort ;
VIOLLET (Henri), à Niort.

Objet. — Exploitation de domaines agricoles et viticoles.
Capital social. — 0,5 MF.
Parts bénéficiaires. — 100.
Obligations. — 2.000 oblig. de 500 fr. 6 %.
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Le surplus :
10 % au conseil ; 80 % aux act., 10 % aux parts.

SOCIÉTÉ FRANCE-ALGÉRIE POUR L'EXPLOITATION
DE DOMAINES AGRICOLES ET VITICOLES
Société anonyme au capital de 500.000 francs
Siège social : NIORT, 11, rue de Fontenay
Siège social annexe :
Domaine St-Charles à Kouba-Birmandreïs
Domaine d'Ichou à Allaghan-Tazmalt

AUGMENTATION DE CAPITAL
(*L'Oued-Sahel*, 2 juin 1927)

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date des 31 mars et 28 avril 1927, et par suite de l'approbation des apports, le capital social a été porté de 500.000 francs au chiffre de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs chacune.

Comme conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit : .

Le fonds social, originairement fixé à 500.000 francs, divisé en mille actions de 500 francs chacune, a été porté à un million de francs divisé en 2.000 actions de 500 francs chacun par délibération de l'assemblée générale du 28 avril 1927.

Les pouvoirs comme administrateurs de messieurs Jean de Lacoste-Lareymondie, Joseph Poyaud et Louis Hanriot ont été confirmés.

Extraits des dites délibérations ont été déposés en l'étude de M^e Coyault, notaire à Saint-Maixent, le 27 mai 1927, et aux greffes du tribunal de commerce de Niort, le 27 mai 1927, de la Justice de Paix du 2^e canton de Niort, le 25 mai 1927, du tribunal de commerce d'Alger, le 10 mai 1927, de la Justice de Paix d'Alger (canton sud), le 10 mai 1927, du tribunal de commerce de Bougie, le 21 mai 1927, de la Justice de Paix d'Akbou, le 21 mai 1927.

Pour extrait :

L'Administrateur délégué,
Joseph POYAUD.

Un incendie près d'Alger fait d'importants dégâts
(*Le Matin*, 21 septembre 1937)

Alger, 20 septembre. — Télégr. Matin. — Un incendie s'est déclaré, ce matin, sur le domaine Saint-Charles, sur la route de Bermandreis à Kouba, et appartenant à la Société France-Algérie.

Le feu a dévasté deux hangars où se trouvaient entreposés du fourrage, une écurie et une bourrellerie.

Les pertes sont importantes.

ALGER
(*L'Écho d'Alger*, 23 décembre 1941)

Le Domaine St-Charles « Vins de l'Orphelinat », informe sa clientèle qu'il continue à livrer dans les quartiers suivants : Redoute, Hydra, Télemly, Birmandreis et Birkadem.
(76.749 bis)
